

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de pose, de dépose et de maintenance d'illuminations pour les fêtes de fin d'année qui doivent être réalisés, sur l'ensemble de la commune de Carbon-Blanc, par les entreprises CITEOS BORDEAUX, ZA de Moulereys, 6 rue Eugène Buhan 33174 GRADIGNAN CEDEX, le GROUPE LEBLANC, 6/8 rue Michaël Faradet, ZI Sud, 72027 LE MANS CEDEX, et la société GIREL pour le compte de la ville de Carbon-Blanc ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1er :** Durant la période des fêtes qui s'étendra du 24 octobre 2017 au 15 février 2018, les entreprises GROUPE LEBLANC, CITEOS BORDEAUX et GIREL, sont autorisées à intervenir en demi-chaussée, selon les besoins du chantier afin de poser les illuminations de Noël sur la ville de Carbon-Blanc.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 3 :** La signalisation sera mise en place et conservée par le soin des entreprises CITEOS BORDEAUX, GIREL et GROUPE LEBLANC conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise CITEOS BORDEAUX
- L'entreprise GROUPE LEBLANC
- Société GIREL

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 23 octobre 2017

Po/ Alain TURBY



Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.